

qu'elle était de \$412,800 l'an dernier. Le ministre pourrait-il nous dire quel montant a été dépensé aux fins de cette Commission royale d'enquête sur le pilotage?

L'hon. M. Favreau: Pour la période 1963-1964 le montant total dépensé a été de \$213,460. Pour 1964-1965, \$185,178 ont été dépensés. Il y a aussi une prévision de \$178,900 pour 1965-1966, parce que le montant exact n'a pas encore été décidé.

M. Howard: Le pilotage est une question d'une importance capitale parce que la vie de marins canadiens et étrangers est impliquée dans les activités des pilotes.

Lorsqu'on a institué la Commission royale, alors que le chef de l'opposition actuel était premier ministre, on pensait qu'elle compléterait son enquête assez vite et présenterait bientôt son rapport. On se souviendra que j'ai posé une question au premier ministre à ce sujet il y a quelques jours et qu'il m'a répondu qu'il ne s'attendait pas à recevoir le rapport de la Commission avant la fin de l'année. Je vois que le président du Conseil privé veut dire quelque chose.

L'hon. M. Favreau: Je puis donner quelques renseignements au député, mais je dois signaler que je ne suis pas personnellement familier avec le travail de la Commission qui ne relève pas de moi. Toutefois, voici quelques renseignements que je suis en mesure de fournir au député: le mandat de la Commission est de très vaste portée et l'enquête se prolonge donc de façon imprévue. Les audiences publiques, qui devaient d'abord durer quelques mois seulement, ont finalement pris 175 jours du temps des commissaires. Plus de 400 témoins, ont comparu et la Commission a fait un dossier de 175 volumes de témoignages transcrits et d'environ 2,000 documents dont une bonne partie était en liasses et qui font actuellement partie des dossiers de la Commission en tant que documents à l'appui. Actuellement, la Commission étudie et analyse ces témoignages et divers projets de recherche, et écrit son rapport final.

Les renseignements en ma possession confirment ce qu'a dit le premier ministre: nous pensions que la Commission pourrait présenter son rapport à la fin de la session précédente, mais il est évident que le gouvernement recevra son rapport à la fin de l'année.

M. Howard: Tout ce que le ministre dit en fait, c'est que le gouvernement semble voir

ce rapport de la Commission avec embarras, sachant qu'il est très en retard. J'ai soulevé cette question dans l'espoir que le commissaire royal se hâtera.

Je ne dirai rien au sujet des autres commissions royales énumérées ici, telle que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, parce que j'ai déjà exprimé mon opinion sur elles et je n'ai pas changé d'avis.

Le très hon. M. Diefenbaker: A l'égard des commissions royales d'enquête, il se trouve plusieurs questions sur lesquelles j'aimerais obtenir des renseignements du ministre. La première est celle de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Cette commission siège depuis longtemps et elle a coûté jusqu'ici au gouvernement la somme considérable d'environ 4 millions de dollars. Le ministre indiquerait-il à la Chambre quand est attendu le rapport de la Commission et quelles sont les autres dépenses qu'elle entraînera à l'avenir?

Je demanderais aussi au ministre si la Commission a visité d'autres pays, et si oui, lesquels? Si elle est allée à Porto Rico, et si oui, combien de ses membres se sont rendus dans cette salubre région? Me dirait-il quelles questions d'hygiène la Commission a étudiées à cet endroit en rapport avec les problèmes du bilinguisme et du biculturalisme?

En outre, je demanderais au ministre si le gouvernement songe à changer la formule de modification de la constitution et si des changements découleront du rapport de cette commission royale d'enquête.

Cela me rappelle que le député de Mont-Royal est une autorité marquante en ces matières et qu'il a adopté à l'égard de la modification de la constitution une attitude qui, je l'espère, transformera la façon de penser du gouvernement, par la direction imprimée ou par osmose. Je souhaite que certaines de ses idées aient pénétré l'esprit du président du Conseil privé. Je signalerai que le secrétaire parlementaire du premier ministre a sur cette question un point de vue peu habituel, identique à celui de la loyale opposition de Sa Majesté.

Toujours au sujet des commissions royales d'enquête, le ministre est-il en mesure de nous dire si le commissaire Spence a laissé entendre quand il présentera son rapport? Sera-ce avant la fin de la session, ou l'empêchera-t-on de le présenter avant l'ajournement de la Chambre?